



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2025-ETSPH-017

**Fixant le montant et la répartition pour l'exercice 2025
de la dotation globale commune prévue au
Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
Association « APEI de Chambéry »
217 Rue du Larzac
73000 CHAMBÉRY**

Pôle social

Direction personnes âgées/personnes handicapées
Service « accueil en établissement PH et SAAD »

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- VU Le code de l'action sociale et des familles – notamment articles L.313-11 et R.314-43-1 ;
- VU Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le département de la Savoie, l'État et l'Association APEI de Chambéry ;
- VU La délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2024 (budget primitif 2025 du Département) ;
- SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du pôle social ;

ARRÊTE

- Article 1** - Pour l'exercice 2025 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par le Conseil départemental y compris pour l'accueil temporaire, gérés par l'association APEI de Chambéry, est fixée à 10 700 007 €.
- Article 2** - La quote-part de dotation globalisée commune prise en charge par l'aide sociale de la Savoie est fixée à 9 768 171 € après ajustements. Elle est répartie entre les établissements et services, à titre indicatif, ainsi :

Etablissements ou services	N° Finess	Montant de la quote-part
Poste de promoteur		34 116 €
Foyer d'accueil médicalisé Le Noiray Hébergement Complet Internat et Accueil de jour	730010261	2 362 461 € (dont CNR 89 270 €)
Foyer d'accueil médicalisé Les Parelles Hébergement Complet Internat	730013760	310 920 €
Foyer d'hébergement de l'APEI de Chambéry Hébergement Complet Internat	730783404	3 077 547 € (dont CNR 12 954 €)
Foyer de vie « Les Parelles » Hébergement Complet Internat	730009479	2 627 653 €
Section accueil de jour Chambéry Accueil de Jour	730010279	860 247 € (dont CNR 36 056 €)
SAVS renforcé Prestation en milieu ordinaire	730011830	495 227 €

Les crédits non reconductibles (CNR) à hauteur de 49 010 € alloués au titre de la prise en charge de situations complexes ne sont pas intégrés dans le calcul du prix de journée (PJ).

Cette quote-part sera versée par 1/12^{ème} dans les conditions prévues par l'article R.314-43-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 - A compter du 1^{er} août 2025 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, les prix de journées opposables aux personnes prises en charge ne relevant pas de l'aide sociale de Savoie, y compris pour l'accueil temporaire, s'établissent comme suit :

Etablissements et services	N° Finess	Prix de journée net	Prix de journée brut
Foyer d'accueil médicalisé Le Noiray Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730010261	269,23 €	312,31 €
Foyer d'accueil médicalisé Le Noiray Accueil de jour	730010261	175,02 €	185,52 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Parelles Hébergement Complet Internat	730013760	230,76 €	263,07 €
Foyer d'hébergement de l'APEI de Chambéry Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730783404	138,63 €	171,90 €
Foyer de vie « Les Parelles » Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730009479	304,35 €	346,96 €
Section accueil de jour Chambéry Accueil de Jour	730010279	129,61 €	147,76 €
SAVS renforcé Prestation en milieu ordinaire	730011830		

88
Accusé de réception en préfecture
075-227300019-20250825-2025-016-17-AR
Date de réception préfecture : 23/08/2025

- A compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, les prix de journées opposables aux personnes prises en charge ne relevant pas de l'aide sociale de Savoie, y compris pour l'hébergement temporaire, s'établissent comme suit :

Etablissements et services	N° Finess	Prix de journée net	Prix de journée brut
Foyer d'accueil médicalisé Le Noiray Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730010261	204,31 €	237,00 €
Foyer d'accueil médicalisé Le Noiray Accueil de jour	730010261	132,80 €	140,77 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Parelles Hébergement Complet Internat	730013760	189,24 €	215,73 €
Foyer d'hébergement de l'APEI de Chambéry Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730783404	114,41 €	141,87 €
Foyer de vie « Les Parelles » Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730009479	215,86 €	246,08 €
Section accueil de jour Chambéry Accueil de Jour	730010279	136,18 €	155,25 €
SAVS renforcé Prestation en milieu ordinaire	730011830	51,24 €	51,24 €

La participation financière des adultes en accueil de jour est fixée à :

- . Journée complète : 11,91 €
- . Demi-journée avec repas : 8,19 €
- . Demi-journée sans repas : 3,72 €

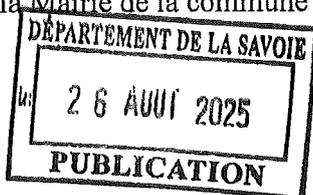
Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon compétent en matière de tarification sanitaire et sociale par toute personne physique ou morale intéressée, conformément aux dispositions des articles R 779-10 à R779-12 du Code de justice administrative et des articles L.351-1 à L.351-8 du Code de l'action sociale et des familles. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'Association APEI de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

26 AOÛT 2025
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Pour le Président du Conseil Départemental,
 Par déléguation,

Isabelle ROBERT
 Secrétaire générale



Pour le Président

La vice-présidente déléguée

CHAMBÉRY, le 25 AOÛT 2025

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
 073-227300019-20250825-2025-ETSPH-017-AR
 Date de réception préfecture : 25/08/2025

Corine WOLFF